

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 FÉVRIER 2019

DATE DE CONVOCATION : 08 FÉVRIER 2019

N°2019-01-15

Conseillers en exercice : 62
Conseillers titulaires et suppléants présents : 43
Conseillers votants : 44

Dont pouvoirs : 7

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2019 et le 14 février à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Pérignac, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme Maryse BOUCHER PILARD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal – **BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard, Mme BOUCHER-PILARD Maryse – **BARBEZIEUX** : M. RENAUDIN Vincent, M. DELATTE Benoît, M. BOBE Philippe – **BARRET** : M. CHATELLIER Dominique – M. PROVOST Jean-Jacques **BECHERESSE** : M. MAURICE Jacky – **BERNEUIL** : Mme IMBERT Pascale – **BORS DE BAIGNES** : M. JOLLY Patrick – **BRIE SOUS BARBEZIEUX** : M. ELION Jean-Pierre – **BROSSAC** : Mme SOULARD Annick – **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe – **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard – **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène – **CONDEON** : Mme FOUASSIER Véronique – **COTEAUX-DU-BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre, Mme ROCHAIS PASUTTO Anne-Marie – **ETRIAC** : M. MASSE Bernard – **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre – **LACHAISE** : M. BLUTEAU Jacky – **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques – **MONTMÉRAC** : M. MOUCHEBOEUF Michel – **ORIOILLES** : Mme LAGARDE Isabelle – **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique – **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry – **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc – **SAINT-BONNET** : M. GERVAIS Philippe – **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire – **SAINT-MEDARD DE BARBEZIEUX** : Mme MONNEREAU Françoise – **SAINTE-SOULINE** : M. FAURE Jean-Marie – **VAL DES VIGNES** : M. MONNET Lionel, M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre – **VIGNOLLES** : M. LE FLOCH Gilles.

Pouvoirs :

M. MEURAILLON André (Barbezieux) a donné pouvoir à M. Jacques CHABOT (Barbezieux) - M. CHAUVIN Thierry (Barbezieux) a donné pouvoir à M. Loïc DEAU (Reignac) - Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) a donné pouvoir à M. DELATTE Benoît - Mme LELIEVRE Dominique (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme GRENOT Marie-Pierre (Coteaux-du-Blanzacais) - Mme GARD Patricia (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme BOUCHER PILARD Maryse (Baignes) - M. BUZARD Laurent a donné pouvoir à M. MARRAUD Jean-Luc (Chantillac) – Mme AUTHIER-FORT Claire a donné pouvoir à M. BARBOT Jean-Pierre

Etaient présents sans droit de vote :

M. GUILLON Jean-Jacques (Guimps), Mme MONTAUT Martine, M. PETIT Bernard (Oriolles) Mme EDELY Françoise, M. ROBIN Eric (Saint-Bonnet),

Etaient excusés :

M. GIRARD Guy (Angeduc), M. CHAPUZET Jean-Paul (Brie sous Barbezieux), M. MAUGET Bernard (Coteaux-du-Blanzacais), Mme GENDRINEAU Laurence (Etriac), M. BONNAUD Pascal (Lachaise), M. BERGEON Frédéric (Montmérac), M. HILAIRET Joël (Passirac).

N°15 – Objet : Proposition d'une tarification réduite pour l'organisme de formation l'Institut de Formation de Recherche et d'Evaluation des Pratiques médicosociales (IRFREP) d'Angoulême dans le cadre de l'occupation d'une salle de réunion du château de février au 31 juillet 2019

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente en charge des affaires culturelles, du patrimoine, du tourisme et de la communication

Madame la Vice-Présidente rappelle que des tarifs de location des salles du Château de Barbezieux ont été votés lors du conseil communautaire du 31 mars 2016.

Ainsi la délibération n°2016-03-09 précise que la salle de réunion du Château (aile XIXe), et les sanitaires annexes, peuvent être mis à disposition selon les conditions tarifaires suivantes :

	Salle	Capacité	Locaux annexes accessibles et équipements	Tarifs			Caution
				2h	½ journée	1 jour ou 1 soirée	
Aile XIXe	Salle de réunion	20	Sanitaires	20,00€	30,00 €	50,00 €	100,00 €

Madame la Vice-Présidente précise que l'organisme de formation IRFREP souhaite occuper la salle de réunion pour accueillir des apprenants adultes dans le cadre des « Clefs des Savoirs Citoyens », action portant sur l'acquisition des savoirs de base (français, calcul), à compter du 15 février 2019 au 31 juillet 2019 à raison de 3 jours par semaine, soit environ 60 jours.

Au regard de ce nombre de jour d'occupation, Madame la Vice-Présidente propose au conseil communautaire d'attribuer une tarification réduite pour l'IRFREP, à savoir 40 € par jour au lieu de 50 €.

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte l'application d'un tarif réduit pour la location d'une salle à l'IRFREP du 15 février 2019 au 31 juillet 2019 ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.

La recette sera imputée à l'article 752 du budget général

Certifié exécutoire par le Président
 Reçu en Sous-Préfecture le : **15 FEV. 2019**
 Publié ou notifié le : **15 FEV. 2019**
 Touvérac, le **15 FEV. 2019**

Pour extrait conforme,
 Touvérac, le 15 février 2019
 le Président,
 Jacques CHABOT.

